



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE  
du lundi 28 janvier 2019 à 19h30

### Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA, Niccolò GORI, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Alain JACQUES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE SARASIN, Laurence MISEREZ, Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET (présidente), Eric PROVINI, Christian SCHMITZ, Jean-Louis VAUCHER, Lorin VOUTAT, Pierre ZACHARIAS

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe  
M. Hervé DESPLAND, adjoint  
Mme Myriam RIVOLLET, secrétaire générale ad interim

Excusés : M. Thierry BRICHET, secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Inès BURRUS

\* \* \*

Mme la présidente ouvre la séance à 19:38 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle passe ensuite la parole à Mme le Maire qui présente Mme Myriam RIVOLLET. Mme RIVOLLET a été engagée par la commune depuis lundi dernier avec un contrat de durée déterminée afin de pallier l'absence de Monsieur Thierry BRICHET, toujours absent, en tout cas jusqu'à la fin du mois, pour cause de maladie.

Mme RIVOLLET travaille à 40% et forme une équipe avec Mme Emmanuelle MAIA. Mme RIVOLLET sera complètement axée sur le secrétariat général tandis que Mme MAIA sera, elle, axée sur tout ce qui est technique en remplacement de Mme Liliane CLEMENT qui doit, elle aussi, s'absenter dès le mercredi 30 janvier durant un mois pour cause de maladie. Mme RIVOLLET se présente brièvement, à la suite de quoi Mme le Maire signale l'absence de Monsieur DESPLAND actuellement à une séance Arve et Lac traitant des déchets. Il rejoindra la séance ultérieurement.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018

Mme le Maire ajoute le mot « administratif » à « compte rendu *administratif* et financier » qui figure à la première page du procès-verbal, sous « Communications du Maire et des Adjoints ».

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **2. Communications du Maire et des Adjoint**

### **Système de contrôle interne :**

Mme le Maire relève que la mise en place d'un système de contrôle interne a été finalisée, comme la loi l'impose, avec l'entrée en vigueur du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) et par le biais du logiciel Optimiso. Ce cadre concerne essentiellement le contrôle financier et du personnel. Mme le Maire a constaté que beaucoup de mesures de contrôle sont orales et qu'il est maintenant nécessaire de les formaliser, de la manière la plus légère possible, par le biais de directives et de règlements. Cela dit, il sera dorénavant indispensable de prendre l'habitude que 6 yeux examinent une même prestation, une même action, là encore, grâce à des moyens informatiques qui faciliteront ce processus. Ce sera par exemple le cas de la gestion des achats. Un bon viendra accompagner le processus, dès le moment du choix du devis jusqu'à la réalisation de la prestation. Ce même bon suivra les différentes phases du processus ce qui permettra d'assurer un suivi et d'être sûr que ce qui a été commandé a bien été réalisé et payé. La mise en place d'une procédure de médecine du travail fait aussi l'objet du contrôle interne, ce qui implique des mesures plus efficaces et concrètes car jusqu'à présent cet aspect avait été un peu mis de côté, non pas que la mairie ne tienne pas compte de la santé de ses employés.

### **Statuts du personnel :**

Mme le Maire indique que la révision du statut du personnel est presque finalisée. Il ne reste plus qu'à mettre au point la grille salariale. Une proposition de modification des statuts sera soumise au personnel dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de cette année. Cette procédure fait aussi partie du système de contrôle interne.

### **Mise en valeur de la villa gallo-romaine :**

Mme le Maire informe les conseillers que la société Thematis a été reçue par la mairie et que le projet avance très bien. Pour rappel, si besoin, cette dernière s'occupe de la mise en valeur de la villa gallo-romaine, située sous la place du village. L'Exécutif est très satisfait du travail effectué, que ce soit au niveau de la préparation de la maquette ou du développement de l'application. Le budget est aussi respecté, à Fr. 400.- près. L'inauguration aura lieu le 11 avril. Mme le Maire fait ensuite circuler quelques photos de la réalisation de la maquette.

### **Boulangerie :**

Mme le Maire indique que le tearoom a été fermé séance tenante mais que la boulangerie, elle, reste ouverte. La durée de la fermeture sera d'un ou de deux mois, car après inspection il semble qu'il manque quelques documents administratifs. Le propriétaire de la boulangerie est le locataire de la commune, sur lequel cette dernière a peu d'emprise. Mme le Maire regrette cette situation car d'après la vendeuse, qui est par ailleurs très dévouée, c'est une affaire qui marchait très bien. M. MOREL demande s'il est possible de rompre le bail car les conséquences d'une telle situation sont funestes et l'image de Vandœuvre en pâtit. Mme le Maire répond que le régisseur a pris un contact sévère avec ce locataire pour lui exprimer son mécontentement. Si le régisseur n'a pas proposé de résiliation, Mme le maire part de l'idée que cette possibilité n'existe pas. M. MOREL indique qu'il serait nécessaire d'examiner le contrat de bail du locataire et voir s'il comprend une clause qui indiquerait que la mauvaise manufacture de son activité est préjudiciable, ce qui représenterait un moyen de rompre le bail ou, au moins, de menacer le locataire.

### **Vœux des autorités et présentation du PDCom :**

Mme le maire indique que les vœux des autorités et la présentation du PDCom se sont bien déroulés et ont été un succès. L'ambiance était très chaleureuse le 10 janvier 2019. Le 29 janvier ainsi que le 6 février la mairie tiendra une permanence pendant laquelle l'Exécutif et M. Weil, seront présents pour recevoir ceux et celles qui souhaitent poser des questions plus personnelles que lors de la présentation du plan directeur communal.

#### **Mise en double impasse du chemin des Buclines :**

Mme le Maire informe qu'un arrêté est paru dans la feuille d'avis officielle (FAO) au sujet de la mise en double impasse du chemin des Buclines à la hauteur du chemin du Petit Pont, direction Chêne-Bougeries. Durant la période d'essai, ce seront des barrières amovibles qui empêcheront de passer. Si l'expérience s'avère constructive et positive, dans une année, des barrières télécommandées viendront les remplacer. Elles seront destinées, non pas aux habitants, mais aux ambulances, pompiers et surtout à la voirie. Quant au chemin du Petit Pont, il sera en sens unique, direction chemin des Buclines. Il y aura une signalisation adaptée dont notamment l'indication d'une voie sans issue en bas du chemin de la Blonde afin d'indiquer que si l'on s'engage sur le chemin des Buclines, on se retrouvera en cul de sac. Mme le Maire ajoute qu'un riverain s'inquiète de voir tourner toute la circulation devant chez lui et assure que ce ne sera pas le cas. Un autre arrêté concernant le 30 km/h dans le village devrait paraître sous peu.

#### **Parkings :**

D'ici à la fin du mois de janvier, le parking souterrain va être soulagé de 12 voitures de collection bâchées dont les propriétaires sont deux Vandoeuvriens. Il restera donc 4 voitures qui soit disparaîtront toutes, soit il en restera 2 d'ici au 15 mars. En effet, à ce moment-là s'ouvrira un autre parking dans lequel ils pourront parquer leurs voitures de valeur.

#### **Charges contraintes de la commune :**

Mme le Maire a fait peur à tout le monde lors des Vœux des Autorités en mentionnant dans son discours les charges contraintes de plus de 90 millions, ce qui pourrait amener à une augmentation du centime additionnel. Cela dit, la proposition du Comité de l'Association des communes genevoises (ACG) est de refuser, sans contre-projet, la demande du canton car cette dernière est extrêmement mal amenée. Une Assemblée Générale de l'ACG est prévue pour après-demain et Mme le Maire est sûre qu'il y aura une large unanimité pour rejeter ces charges contraintes de plus de 90 millions. Elle indique que c'est M. APOTHÉLOZ qui a repris la tutelle des communes.

Concernant le chemin des Buclines, Mme MISEREZ demande s'il existe un délai entre l'arrêté et sa mise en vigueur effective. Mme le Maire répond que des mesures ne peuvent être prises qu'à la fin de l'arrêté. Une réunion est d'ailleurs prévue la semaine prochaine afin que les deux communes puissent s'accorder sur la signalisation à mettre en place. M. MOREL confirme qu'il y a une année d'essai avant que ce soit modifié, abrogé ou entériné. Il ajoute que le trafic sera inévitablement dévié comme ce sera le cas sur la route de Vandœuvres suite à la mise en place du feu à la hauteur du chemin de- Westerweller

M. VAUCHER demande s'il y a eu beaucoup de prises de rendez-vous lors des consultations publiques concernant le PDCom. Mme le Maire répond qu'elle a un seul rendez-vous fixé demain mais qu'elle a déjà reçu 3 personnes hors des soirs de permanence.

#### **Vœux des autorités :**

Mme LÉVÊQUE confirme que cette manifestation s'est bien passée.

**Déjeuner des Aînés :**

Mme LÉVÊQUE indique que le déjeuner des aînés, qui comprend le traditionnel loto, aura lieu après-demain. En préambule du déjeuner il y aura une présentation de la police de la Pallanterie, pour prévenir les aînés des vols à l'astuce et de leurs variantes. L'Exécutif pense même publier une information à la population à ce sujet. Par ailleurs, l'Exécutif a été abordé par une association afin d'offrir des livres avec des vues de Genève à colorier pour adultes. En plus du loto, ces livres seront distribués avec des crayons de couleur.

**42<sup>ème</sup> Course pédestre « Autour du Coteau » :**

Mme LÉVÊQUE a reçu une invitation à la 42<sup>ème</sup> course pédestre à travers le coteau de Bernex qu'elle transmet à tous les conseillers municipaux. Celle-ci a lieu le samedi 30 mars à 16:15. Pour s'inscrire, il faut s'adresser à Mme Liliane WAECHTER.

**Semaine musicale :**

L'organisation de la semaine musicale qui aura lieu fin juin dans le parc en plein air commencera bientôt. Pour ce faire, Mme LÉVÊQUE a besoin de 5 personnes pour former un comité, qui se rencontrera le mercredi matin. Les réunions dureront environ deux heures. Le rythme n'est pas très soutenu au début et un peu plus à la fin. En cas d'intérêt, les conseillers peuvent écrire un mail à Mme LÉVÊQUE.

**Promotions citoyennes :**

Un apéritif est organisé à la mairie le mardi 12 février de 18:00 à 19:00 auquel tous les conseillers municipaux sont conviés.

*[M. DESPLAND rejoint la séance à 20:00]*

M. LIENGME souhaite revenir sur la présentation du PDCom, à propos de l'exposé du service des routes, qui parlait d'éventuellement supprimer le carrefour entre la route de Mon-Ideé et la route de Choulex et de le transformer en une route droite. M. LIENGME pense que c'est très inquiétant pour les habitants de Crête et de Vandœuvres. Mme le Maire note cette remarque et la transmettra.

M. DESPLAND prend la parole.

**Fédération Arve et Lac :**

M. DESPLAND informe qu'une réunion vient de se tenir au sujet des déchetteries mobiles qui sont appelées espaces de récupération (ESREC). Un groupe de travail se penchera sur le sujet et M. DESPLAND en parlera aussi lors de la commission Environnement. L'objectif est d'avoir un ESREC qui se déplace dans les communes à raison de 3 fois par semaine, en plus d'un samedi. Une fois installé dans une commune, tout le monde pourra venir déposer tous types de déchets, les encombrants etc. Les entreprises pourront aussi s'en servir. Le fonds cantonal de gestion des déchets mettrait Fr. 200'000.-/an pendant 3 ans, à titre d'essai. Il faut savoir que la déchèterie située à Carouge fermera dans les 3 ans. A la place on y trouvera les futurs bâtiments du palais de justice. L'utilisation d'ESREC ne devrait pas augmenter le budget des communes car la levée des encombrants serait supprimée, sauf pour les personnes âgées, qui s'effectuera sur demande. Ca devrait être une opération blanche pour les communes. Les déchets de cuisine pourront aussi être récoltés. Cette opération reviendra à Fr. 7,40.- par an et par habitant, ce qui reste dans les budgets. Puisque les gens sont incités à trier, cela diminue les déchets et les levées des incinérables. En effet, les communes qui ont expérimenté ce système ont diminué de 30%

les incinérables. Ce projet serait mis en place au 1.01.2020. M. DESPLAND s'est porté volontaire pour faire partie du groupe de travail et tiendra au courant la commission Environnement. Les 11 communes qui participent à cette réflexion y sont favorables.

M. SCHMITZ demande des précisions quant au volume de ces ESREC. M. DESPLAND répond qu'il s'agit d'une immense remorque de 400m<sup>2</sup> de surface sur laquelle les gens peuvent monter avec leur voiture. Cette dernière est pesée et les déchets sont ensuite dispatchés dans chaque container. Il y aura certainement des cartes ou une application téléphonique liées à l'utilisation des ESREC qui sera gratuite pour les particuliers et payante pour les entreprises qui n'auront plus besoin de traverser le canton. M. LIENGME demande s'il y aura des employés qui aideront au tri sélectif, par exemple pour expliquer la différence entre PET et plastique non recyclable. M. DESPLAND confirme qu'il y aura à cet effet des personnes en difficulté engagées par la société MOBILITRI.

Par ailleurs, M. DESPLAND informe qu'un appel d'offre a été lancé pour la levée des déchets communaux pour les 5 prochaines années auquel 5 entreprises ont répondu ; 4 se sont finalement désistées car une seule répondait aux critères de sélection, c'est l'entreprise de M. Thierry PRADERVAND. En effet une des conditions était qu'il fallait faire preuve d'une réactivité dans les 2 heures. Difficile pour une entreprise située à l'autre bout du canton de tenir ces délais.

Mme MISEREZ demande si les ESREC mobiles sont déjà présents dans d'autres cantons. Mme le Maire en a vu à Martigny, à l'essai. Mme HÜSLER ENZ demande s'il y aura un calendrier pour connaître la localisation du camion. M. DESPLAND répond qu'il sera toujours au même endroit quand il sera à Vandœuvres. Cela dit la commune n'a pas encore les 400m<sup>2</sup> nécessaires. Mme MISEREZ demande s'il ne devait pas y avoir une déchèterie sur la parcelle Gardy et si cela ne fera pas doublon. M. DESPLAND répond qu'il y a en effet un ecopoint mais qu'il ne permettra pas de déposer les encombrants.

M. DESPLAND précise que les gens ou les entreprises apporteront leurs déchets au jour convenu à l'endroit le plus proche de Vandœuvres (car la commune n'a pas encore mis les 400m<sup>2</sup> à disposition). Une tournée pour les personnes âgées sera organisée sur appel téléphonique. A l'heure actuelle, on est en dessous du taux de recyclage de 50% exigé par la Confédération. On est à 48%. Si on ne fait pas beaucoup plus, on va passer à la taxe au sac qui nous sera imposée par la Confédération.

### **3. Communication du bureau**

Mme la présidente indique qu'elle a reçu deux lettres. La première de la part de M. Michel Borzykowski demande un soutien à l'exposition « objets transmissionnels – liens familiaux à la Shoah ». Mme la présidente la remet à la présidente de la commission Culture car c'est une demande de soutien. M. ANDERSEN demande de voter le renvoi en commission Culture, ce dont convient Mme la présidente.

**Mme la présidente met aux voix le renvoi de cette demande de soutien en commission Culture.**

**Le renvoi en commission Culture est accepté à l'unanimité, soit par 16 voix pour, 0 opposition et 0 abstention (16 votants).**

Mme la présidente indique que le 2<sup>ème</sup> courrier est de la part de M. Maurice TURETTINI, au 5 chemin des Peutets. Mme la présidente lit cette lettre qui traite de la problématique de la circulation du chemin des Peutets et propose de la traiter en commission Sécurité. Mme le Maire souhaite néanmoins expliquer aux conseillers pourquoi elle n'a pas partagé l'avis de M. TURETTINI. Elle indique que cette décision a été prise au début des travaux de l'Esplanade car il n'y avait plus de place de parking disponible pour les parents d'élèves, à côté du centre communal et qu'il y a toujours des enfants qui sont déposés vers le temple. Si aujourd'hui une nouvelle dépose minute a dû être créée, à l'ouest du centre communal, c'est parce que le parking souterrain débordait de voitures, tout à coup. Elle souligne que cette dépose minute à l'ouest du centre communal n'est que transitoire et qu'il faut une certaine cohérence dans la prise de décisions et de mesures jusqu'à la fin des travaux.

M. VOUTAT propose que cela soit renvoyé et traité à la prochaine commission Mobilité. Mme de LISLE SARASIN demande jusqu'à quand cette dépose minute durera. Mme le Maire répond qu'elle est sensée durer jusqu'à la fin des travaux, soit jusqu'au mois d'octobre. M. LIENGME demande s'il est possible d'envisager de rétablir le double sens au chemin des Peutets, en plus de la dépose-minute car une voiture peut attendre qu'un enfant sorte d'une autre voiture pour passer. Mme le Maire répond que cela est envisageable et que la commission tranchera.

**Mme la Présidente met aux voix le renvoi de cette demande en commission Sécurité.**

**Le renvoi en commission Sécurité est accepté à l'unanimité, soit par 16 voix pour, 0 opposition et 0 abstention (16 votants).**

Mme LÉVÊQUE indique qu'elle a passé quelque temps à patrouiller devant l'école afin d'observer elle-même la situation. Elle a interrogé une patrouilleuse qui lui a indiqué que depuis qu'il y a cette nouvelle dépose-minute au parking Valot, il y a moins d'enfants qu'auparavant sur le rond-point de Vandœuvres, il y en a encore 3 ou 4, ce qui justifie de garder la dépose-minute sur la place du Village. Elle affirme qu'il est possible de réfléchir à un double sens dans le chemin des Peutets mais qu'une fois le parking Valot fermé en raison des travaux de l'esplanade, il n'y aura plus de dépose-minute devant l'école. M. DESPLAND confirme que la fermeture du parking qui est provisoirement mis à disposition est une certitude. Il ne sera pas possible d'utiliser ce parking pendant tout l'aménagement extérieur. On ne pourra pas mélanger parents d'élèves et chantier.

- Droit d'opposition des Conseils municipaux à une décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 21 novembre 2018

N'ayant reçu aucune proposition de résolution, Mme la présidente en conclut que cette décision de l'ACG est acceptée par tous les conseillers.

#### **4. Compte rendus des commissions**

- **Information et Publications – séance du 8 janvier 2019**

M. PROVINI donne lecture du compte rendu :

Rapport Commission Information & Publications du 8 janvier 2019

Suite à l'approbation du procès-verbal du 18 octobre dernier, la commission a fait le bilan de la dernière Coquille. Celui-ci a été jugé très bon dans l'ensemble et il en est ressorti que des sujets intéressants ont été traités. C'est également les échos reçus de la part de certains habitants du village. Néanmoins la qualité des photos doit être encore améliorée.

Après étude du rétro-planning et compte tenu du délai entre la conception et la distribution de la Coquille, soit 15 semaines, il a été décidé de faire 3 parutions pour l'année en cours. 15 avril, 15 août (distribution la première semaine de la rentrée scolaire) et le 15 décembre 2019. Cette planification actée, la commission s'est attelée au choix des articles et sujets.

La partie des divers a permis au président de faire circuler à nouveau différents journaux communaux. Il a été décidé après discussion et approbation par l'ensemble de la commission, de s'inspirer d'une rubrique du journal d'Anières, qui rappelle aux habitants les dispositions sur l'élagage, la taille des haies, les plantations et autres. Une information dans ce sens sera publiée dans la prochaine Coquille.

Pour conclure, le président revient sur les statistiques de fréquentation du site de la Commune et relève que la majorité des lecteurs sont chinois. Toutefois, il s'agit plus vraisemblablement de robots qui écument Internet, parfois à des fins malveillantes. Sinon, on remarque que la Coquille est téléchargée et que les diverses informations communales sont aussi consultées par les habitants.

La date de la prochaine séance a été fixée au 26 février prochain. Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 21:00.

Mme la présidente ouvre la discussion.

M. SCHMITZ demande quel est le nombre de hits. M. PROVINI répond qu'il fera suivre le rapport à M. SCHMITZ.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

➤ **Sécurité et mobilité – séance du 22 janvier 2019**

M. VOUTAT donne lecture du compte rendu :

Commission Sécurité et Mobilité  
Séance du mardi 22 janvier 2019 à 12h00

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 août 2018**

Le procès-verbal de la séance du 27 août 2018 est approuvé à l'unanimité.

**2. Schéma directeur du réseau du rail :**

**a. Modification du schéma directeur du réseau sur rail : prise de position de la commune**

Les documents ont été tardivement envoyés par l'État, d'où la brièveté du délai. La commune doit prendre position de manière extrêmement rapide. Les autorités n'ont, par conséquent, pas pu étudier très à fond le dossier.

Mme le Maire rappelle que la commune a reçu ce document le 3 janvier. Elle a reçu hier la convocation de l'ACG, dont la séance du 30 janvier portera malgré tout sur ce sujet. Si les communes sont attentives aux dates de mises à l'enquête, ce n'est hélas pas le cas du canton.

Compte tenu du calendrier, ces objets ont dû être mis à l'ordre du jour du Conseil municipal du 28 janvier, faute de quoi la commune n'aurait pas donné d'avis ou aurait été forcée de convoquer une séance extraordinaire. Mme le Maire a donc avisé le Président de la commission Financière et administrative que cette résolution ne serait pas présentée avant devant sa commission, ce qu'il a accepté. Ce sera également le cas pour le règlement du cimetière.

**b. Consultation relative à la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rsGe H 150) et du schéma directeur du réseau sur rail : position communale**

M. L. Voutat lit son compte-rendu. Mme le Maire relève qu'il s'agit d'une mise à jour des nombreux projets inscrits, d'une actualisation du chiffrage de ces projets, de l'intégration d'une nouvelle disposition relative à la participation cantonale et des corrections mineures liées notamment à la mise en service du Léman Express. Elle évoque les éléments qui concernent de près ou de loin la commune.

Les lignes TPG 1 et 9 seront remplacées par la ligne 4. Dans un premier temps, de grands bus électriques relieront les communaux d'Ambilly à la gare des Eaux-Vives par l'axe Frontenex avec, à terme, une liaison Rive-Aéroport (horizon 2023). L'axe Frontenex, qui reliera les communaux d'Ambilly à la gare des Eaux-Vives, se passe à la limite de la commune.

En ce qui concerne la ligne reliant Rive aux communaux d'Ambilly (cf. art. 4, al. 1, lettre c), Mme le Maire informe que celle-ci devra être réalisée sans réduire la capacité routière des chaussées destinées aux véhicules privés et professionnels dans l'attente d'une traversée lacustre, ce qui n'a pas de sens. Elle évoque ensuite brièvement les coûts qui pourraient concerner Vandœuvres de manière tangentielle ou indirecte. Le document englobe ensuite des explications sur les articles, les détails des coûts, etc.

Sur une remarque de Mme le Maire par rapport aux lignes TPG, il est suggéré de dire que le canton ne tient pas du tout compte de Vandœuvres. Avec une réflexion aussi restreinte, rien ne va tendre à améliorer la mobilité sur la région Arve et Lac. La seule mesure efficace serait la mise en place d'un axe Genève-Évian-Thonon-St-Gingolph et une liaison ferroviaire Genève-Annecy. Il faudrait voir beaucoup plus loin pour diminuer le trafic et ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

Une discussion s'engage sur le fait que la rive gauche n'est guère mise en avant par ces projets.

La discussion dévie sur les itinéraires et horaires des lignes de bus, puis sur la circulation, à l'issue de laquelle Mme le Maire indique que la présentation du département sur la mobilité par rapport aux communaux d'Ambilly sera mise sur le site internet de la commune. Elle espère que les mesures qui seront mises en place dans les environs de Vandœuvres permettront d'améliorer la situation.

À l'unanimité, la commission décide d'indiquer le texte suivant sur la résolution qui sera soumise au vote du Conseil municipal :

« La commission regrette que la commune de Vandœuvres soit aussi peu concernée par les projets de cette loi. Le problème de la mobilité est peu pris en compte à grande échelle avec le Grand Genève, alors que la commune les subit quotidiennement. Tant qu'il n'y a pas une meilleure concertation, voire collaboration, avec la France voisine (liaisons Annecy-Genève, Genève-Thonon-Évian), le problème de mobilité ne sera pas résolu, et les problèmes liés à la qualité de vie ou au trafic persisteront non seulement pour Vandœuvres, mais aussi pour les communes riveraines d'Arve et Lac. Il manque également des lignes de bus transversales et il faudrait viser à une amélioration des cadences du 33. »

Mme le Maire précise que l'enquête publique sur le schéma directeur du réseau sur rail est ouverte du 8 janvier au 6 février 2019 et montre ledit schéma. Il est suggéré de constater avec regret que c'est le no man's land sur la région Arve et Lac.

### **3. Zone 30 km/h - chemin de la Blonde :**

#### **a. Intersection Blonde/Buclines : rehaussement du seuil ?**

Mme le Maire rappelle que de nouvelles mesures ont dû être mises en place suite au bilan de cette zone 30 km/h. Les réactions ont été immédiates. Le seuil installé à l'intersection du chemin de la Seymaz, vers le passage piéton, remplit son office. En revanche, la hauteur et la pente du ralentisseur situé à l'intersection du chemin des Buclines sont dans les limites les plus basses autorisées (hauteur et pente). Ce dossier n'a pas été suivi par l'Exécutif et la commission n'a pas été informée des décisions prises. Mme le Maire indique que le ralentisseur est efficace pour un véhicule qui roule à 30 km/h. C'est le bureau Citec qui avait, d'entente avec l'OCT, décidé de cette hauteur. L'entreprise Citec a précisé qu'au vu de l'absence de trottoir, le raccord avec la bordure était assez difficile.

Il a été relevé que des cyclistes se plaignaient de la hauteur de certains seuils. Mme le Maire précise que l'on ne fait plus de coussins berlinois, avant de présenter les deux options.

1. Rehausser le seuil et raccourcir les rampants.
2. Raccourcir simplement les rampants (8% au lieu des 6 actuels). Coût de la reprise des rampants : entre Fr. 4'000.- et Fr. 5'000.-. Cet aménagement pourrait être réalisé ce printemps, en même temps que l'intervention déjà prévue sur le revêtement.

On constate sur place que par endroits, il y a une vraie bordure. Mais au niveau de ce ralentisseur ou à d'autres endroits, les bordures ne sont pas assez hautes. L'option 1 ne servira à rien, car il faudra tout de même rehausser les bordures. En effet, les grilles d'évacuation des eaux se remplissent de feuilles à l'automne.

À l'issue d'une brève discussion sur le comportement des conducteurs dans les zones 30 km/h, le Président propose de passer au vote.

À l'unanimité (soit 6 oui), la commission refuse de simplement raccourcir les rampants du ralentisseur.

Un commissaire suggère de demander un geste financier à l'entreprise et de rehausser le ralentisseur, compte tenu des circonstances. En effet, celle-ci n'a pas attiré l'attention des autorités sur la hauteur, minimale, dudit seuil.

À la majorité, soit 5 oui, 1 abstention et 0 non, les commissaires chargent l'Exécutif de demander un devis pour rehausser le ralentisseur, d'étudier ce dossier avec la commission Travaux et de négocier un prix avec l'entreprise, la hauteur actuelle du ralentisseur ne donnant pas satisfaction.

#### **b. Intersection Blonde/Pré-de-la-Blonde : priorité de droite ?**

Mme le Maire rappelle la proposition de mettre un marquage routier (string) sur cette intersection afin de donner la priorité de droite au chemin du Pré-de-la-Blonde.

M. WIDMER a indiqué que cette priorité de droite à cet endroit-là (à la sortie d'un chemin privé) n'était pas forcément quelque chose qu'il voyait de façon favorable.

Une brève discussion s'engage, à l'issue de laquelle on passe au vote.

À la majorité, soit 0 oui, 1 abstention et 5 non, les commissaires refusent l'aménagement d'une priorité de droite sur l'intersection Blonde/Pré-de-la-Blonde.

#### **4. Zone 30 km/h - chemin de la Cocuaz : bilan des mesures prises en son temps**

Mme le Maire rappelle que la commune voulait à l'époque mettre tout ce secteur en zone 30 km/h, mais il y avait eu un tollé contre les ralentisseurs. À l'issue de négociations, la partie légère de la zone 30 km/h avait été mise en œuvre.

Le bilan n'a jamais été fait, indique Mme le Maire, et en l'absence de marquages, personne ne respecte le 30 km/h là-bas. Il serait utile de renforcer la situation actuelle avec des inscriptions plus explicites. De plus, la commune possède des plans qui correspondent à la seconde étape de cette zone 30 km/h ; Mme le Maire suggère que la commission les étudie lors d'une prochaine séance.

Le Président propose de passer au vote.

À l'unanimité (6 oui), les commissaires donnent mandat à Mme le Maire de renforcer la situation actuelle avec des inscriptions plus explicites (inscription de « 30 » sur la route). La commission étudiera lors d'une prochaine séance les plans de la seconde étape de cette zone 30 km/h.

#### **5. Divers et propositions individuelles**

Un commissaire demande la présence dissuasive de l'APM afin de contrôler la vitesse dans certains secteurs. Un autre suggère que la commune achète un radar plus performant (vitesse + plaque minéralogique). Cela permettrait de dénoncer les contrevenants à la police. Coût de ce radar : Fr. 120'000.-. Au vu du prix, plusieurs communes pourraient l'acquérir ensemble.

Par l'intermédiaire de Mme le Maire, la commission prie l'APM de faire des propositions afin de contrôler et dénoncer légalement les contrevenants.

Mme le Maire précise que la police ne fait pas de contrôles de vitesse sur les zones 30 km/h. En effet, soit la zone 30 km/h n'est pas efficace, et c'est de la faute de la commune, soit la zone 30 km/h est efficace, auquel cas il n'y a pas besoin d'y mettre un radar.

Un commissaire demande s'il serait possible d'envisager l'installation d'un système de parcage pour les vélos à proximité de la mairie. Il s'agirait a priori d'une décision à prendre par la commission Travaux. Mme le Maire prend note de cette demande. La commission mandate Mme le Maire et le Président informera officiellement la commission Travaux de cette décision.

Un commissaire demande si la police municipale dispose de procédures que l'APM pourrait suivre par rapport à la gestion des parkings lors de manifestations privées. En effet, une cérémonie au cimetière a engendré une foule nombreuse et la situation était un peu compliquée au niveau du stationnement. Mme le Maire prend note de cette question et la transmettra au concerné.

Le Président demande si les habitants du chemin des Buclines recevront une télécommande leur permettant d'accéder à l'impasse. Mme le Maire rappelle que M. WIDMER a évoqué la question de cette future double impasse hier, lors de la séance d'information du PDCOM. Des vaukens seront posés pendant la période test. Puis, en cas de succès, la mesure deviendra fixe avec des bornes. La voirie ou les services d'urgence auront une télécommande pour les bornes, mais pas les habitants.

La discussion se poursuit sur la question des doubles impasses. Mme le Maire évoque Conches, qui a instauré une interdiction de tourner à gauche en fonction des heures. Il est proposé de contacter cette commune afin de voir si ce système est efficace.

Question par rapport au parking de l'école, Mme le Maire indique que l'Exécutif est contraint de réfléchir tous les trois mois à ces questions de terrain. La dépose-minute fonctionne désormais assez bien. L'APM a placé des banderoles, car cette solution n'est que provisoire. La situation changera d'ici environ trois mois à cause du chantier de l'Esplanade. Du côté des parents d'élèves, la situation s'est améliorée. Il y a 8 voitures bâchées en moins dans le parking souterrain au 31 janvier. Le 15 mars prochain, il ne devrait plus en rester que 4, comme convenu avec les deux propriétaires concernés.

En ce qui concerne les problèmes liés au stationnement des ouvriers de Pressy 17, un parking provisoire situé dans la zone agricole au chemin de l'Écorcherie leur a été ouvert.

En ce qui concerne le dossier des défibrillateurs, Mme le Maire doit relancer la société en charge du dossier

## **6. Date de la prochaine séance**

La date de la prochaine séance sera fixée par un Doodle.

Mme la présidente ouvre la discussion.

Mme le Maire prend la parole et remarque qu'un PV ne peut pas être utilisé avant d'avoir été corrigé, car certaines informations ne sont pas justes.

Mme ERMACORA fait une requête, elle souhaiterait ne pas mettre à l'ordre du jour le compte-rendu d'une séance de commission qui soit autant rapprochée du Conseil municipal. Mme le Maire répond que le délai de consultation échoit au 15 février ce qui implique que soit la commune de Vandœuvre ne prend pas position (ce que Mme le Maire ne souhaite pas car cela suppose que l'on est d'accord avec tout), soit que l'on traite du sujet au Conseil municipal car même si on fait des remarques d'ordre général, c'est l'occasion de dire que l'on est hélas que peu concerné par le contenu de cette résolution. Mme le Maire rappelle que le courrier a été

envoyé le 21 décembre, la mairie l'a reçu le 3 janvier et Mme le Maire l'a découvert le 8 janvier. Donc cela nécessitait de passer à ce Conseil municipal afin de pouvoir prendre la résolution. Ce que Mme ERMACORA propose c'est de ne pas intégrer l'ensemble du compte-rendu à l'ordre du jour, mais uniquement d'en extraire le rapport sur la résolution. Mme le Maire ignore s'il est possible du point de vue de la procédure d'extraire d'un compte-rendu le contenu qui permet de prendre une résolution. Mme ERMACORA suggère d'intégrer ces informations non pas sous « Compte rendus des commissions » mais sous « Communications du Maire et des Adjointes » ou directement lors de la présentation de la résolution. Mme le Maire étudiera la question.

Mme le Maire ajoute que le délai du 15 février est contraignant. Toutefois avoir étudié l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 30 janvier, où les communes devront se positionner, Mme le Maire indique qu'il y a un point à ce sujet : « proposition de repousser le délai ». Mme le Maire déplore que tout a été fait à Vandœuvre pour rendre cette résolution dans les délais, les dates des conseils municipaux du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 étant envoyés au Service de surveillance des communes en décembre, et que finalement le délai sera prolongé au mois de mars. Ce n'est, d'après elle, pas une façon de faire.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

## **5. Projets de délibérations**

- Délibération relative à la révision du règlement communal du cimetière entré en vigueur le 20 juin en 2005.

Concernant le règlement du cimetière, Mme le Maire indique s'être penchée, avec Mme MAIA et Mme WAECHTER, sur l'entier du texte pour des raisons de coquilles. Elle souligne aussi l'énorme travail fourni en amont par Mme WAECHTER qui s'est basée sur la loi cantonale et les règlements de communes voisines, afin de retravailler chaque article et suggérer des ajouts et modifications importantes. Ensuite la commission a travaillé à deux reprises sur ce texte. L'ancien et le nouveau règlement ont aussi été comparés. Il en ressort que le nouveau règlement est presque entièrement révisé, suite à l'actualisation des formulations.

Mme MISEREZ demande pourquoi à l'article 35 « Échéance », chapitre 7, page 10, le mot « recommandée » a été supprimé. M. VOUTAT explique que ce fut l'objet d'une discussion en commission, les commissaires s'étant aperçus que la mention « recommandée » n'était pas forcément utile. M. DESPLAND explique que la lettre recommandée est une précaution supplémentaire. Au bout de vingt ans, lorsqu'il y a une concession funéraire délivrée pour une tombe, il est difficile de retrouver le répondant. Malgré les recherches effectuées par la commune, les lettres recommandées qui sont envoyées reviennent souvent en retour parce que le répondant est décédé ou a changé de lieu d'habitation.

Mme MISEREZ ajoute que le sujet est important car personne ne lit la feuille d'avis officielle (FAO), qui est illisible depuis qu'elle a été numérisée. Elle trouve plus judicieux de publier l'annonce dans des journaux que dans la FAO. Par ailleurs, l'inconvénient d'une lettre simple c'est que l'Exécutif ne reçoit pas de réponse. Si le délai échoit, des personnes qui n'auraient pas reçu la lettre peuvent se retrouver avec une tombe vidée sans le savoir. Ce problème a des conséquences irrémédiables, pour un simple franc. Grâce à une lettre recommandée, la commune peut au moins savoir si la lettre est arrivée et les ayants droits retrouvés ou si elle a été renvoyée en retour. Pour les mêmes raisons, Mme HÜSLER ENZ pense qu'il faudrait maintenir le « recommandée ». M. ANDERSEN propose de voter, sous réserve de la

modification suivante : « (...) et par l'envoi d'une lettre » devra être modifié par « (...) et par l'envoi d'une lettre recommandée ».

De plus, M. SCHMITZ remarque qu'au chapitre 9, page 12 art. 40 al. 1 il est écrit que l'autorisation n'est accordée qu'après un délai de 12 mois. Il s'interroge sur la raison d'un tel délai. Mme le maire explique pourquoi un délai de 12 mois est nécessaire. Néanmoins elle abonde dans le sens de M. SCHMITZ et admet que le terme « autorisation » n'est pas clairement formulé. Mme HUYGHUES-DESPOINTES demande si les réservations sont également valables pendant 20 ans et si une lettre recommandée est aussi envoyée pour réserver à nouveau. L'Exécutif répond affirmativement. Finalement, M. ANDERSEN ajoute qu'il serait impossible de prouver le contenu de l'art. 37 al. 2 en l'absence de lettre recommandée, ce qui appuie les arguments de Mme MISEREZ. Mme la présidente donne ensuite lecture de la délibération.

## **DÉLIBÉRATION**

### **Proposition relative à l'adoption d'un nouveau règlement du cimetière**

vu le règlement du cimetière de la commune de Vandœuvres du 9 juin 2005, qui nécessite une mise à jour

vu les travaux de la sous-commission ad hoc des 2 octobre et 6 novembre 2018,

vu l'article 9 de la loi sur les cimetières du 20 septembre 1986,

vu l'article 30, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal dans sa séance du **28 janvier 2019**,

### **D É C I D E**

à l'unanimité

**par 16 voix favorables                      0 voix défavorable                      0 abstention (16 votants)**

1. D'adopter le nouveau règlement du cimetière, sous réserve des modifications à l'article 35, (version du 15 janvier 2019) annexé, en remplacement de la version du 9 juin 2005. Ce règlement fait partie intégrante de la présente délibération.

## **6. Projets de résolution, de motions**

- Résolution relative à la mise à jour du schéma directeur du réseau sur rail, du projet de train de lois, relatif à la modification de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rsGE H 1 50) et à l'ouverture de crédits d'étude et d'investissement concernant quatre projets d'infrastructures de transports publics

Tout d'abord, Mme la présidente demande si les conseillers ont des questions au sujet de la résolution.

M. SCHMITZ s'étonne qu'il y ait eu un projet d'aménagement entre les communaux d'Ambilly et la ville d'Annemasse qui a été abandonné. Il pense que ça aurait été un bon moyen de faciliter l'accès des habitants d'Ambilly à Annemasse, que ce soit pour prendre le train ou le tram, et de soulager l'entrée en ville de Genève. Il trouve cette décision dommage. Mme le Maire répond que les habitants d'Ambilly seront incités à aller à la gare de Chêne-Bourg. Mme ERMACORA indique que le tram 12 ira jusqu'à Annemasse.

Mme le maire indique qu'il y a deux éléments à prendre en compte pour que les conseillers municipaux puissent voter en connaissance de cause.

Premièrement, il y a le schéma directeur pour lequel la commune a reçu un courrier le 21 décembre. C'est une modification du schéma directeur du réseau sur rail. Il y a une mise à l'enquête publique, pour tout citoyen, qui a débuté le 8 janvier et qui se termine le 6 février. Il est stipulé dans ce courrier du 21 décembre que les conseillers municipaux devront prendre position dans le cas de la consultation spécifique organisée parallèlement.

Ensuite, la mairie a reçu le 3 janvier un deuxième courrier daté du 21 décembre concernant la consultation pour les communes et relative à la mise à jour de la loi et parallèlement la question du schéma du réseau routier. C'est celle dont les conseillers municipaux ont reçu toutes les modifications d'articles.

Il y a un projet de loi en particulier qui intéresse la commune. C'est celui qui projette d'ouvrir des crédits d'étude et d'investissement de 53 millions. Est inclus dans ce montant le déploiement de 2 nouvelles lignes de trolleybus électriques à recharge rapides. Dès la mise en circulation du Léman Express, la ligne 4 remplacera les lignes 1 et 9 et ira dans un premier temps des communaux d'Ambilly à la gare des Eaux-Vives et dans un second temps jusqu'à l'aéroport. Cette seconde étape nécessitera 10 millions supplémentaires. Les habitants du sud de Vandœuvres qui prennent la ligne 1 ou 9 prendront ainsi la ligne 4 et pourront se rendre soit à la gare des Eaux-Vives, soit à l'aéroport.

Dans un premier temps, tous les transports en commun passeront par la route de Frontenex ce qui implique qu'il faudra marcher pour arriver à la gare des Eaux-Vives. Ensuite ils passeront par le chemin Frank-Thomas pour arriver directement sur la gare des Eaux-Vives. Mme le Maire explique que les habitants de Vandœuvres seront incités à se rendre à la gare des Eaux-Vives, plutôt qu'à la gare de Chêne-Bourg. Pour ceux qui habitent plus haut que le sud de la commune et qui souhaitent se rendre à la gare des Eaux-Vives en transports en commun, il sera nécessaire d'augmenter la cadence de la ligne 33.

Mme HÜSLER ENZ pose la question de l'accès à la gare Cornavin. Jusqu'à présent Vandœuvres est bien desservi avec le 1 et le 9, ce qui ne sera plus le cas avec ce nouveau schéma car il n'y aura plus de liaison directe pour la gare Cornavin. Mme le Maire répond que les 53 millions permettront que la ligne 4 aille à l'aéroport en passant par la gare Cornavin. Il y aura donc 2 à 3 ans où il y aura un transbordement de plus. Comme l'indique Mme de LISLE SARASIN, les choses évoluent, ce sera différent et il faudra utiliser le Léman Express. M. ANDERSEN est d'avis que la commune sera moins bien desservie, notamment pour les personnes âgées. Il propose d'accepter le texte sous réserve d'un ajout au sujet de ces contraintes.

Mme MISEREZ propose la modification suivante : «la future ligne 4 remplaçant actuellement les lignes 1 et 9 constituera une bonne amélioration pour les habitants du sud de la commune, **uniquement** lorsque la ligne sera prolongée jusqu'à l'aéroport. Dans l'intervalle la Commune de Vandœuvres demande le maintien de la ligne 9 au moins jusqu'à la gare Cornavin.». Mme la présidente donne lecture de la résolution.

## RÉSOLUTION

### **Résolution relative à la mise à jour du schéma directeur du réseau sur rail, du projet de trains de lois, relatif à la modification de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rsGE H 1 50), et à l'ouverture de crédits d'étude et d'investissement concernant quatre projets d'infrastructures de transports publics**

Vu le courrier du Conseiller d'Etat, en charge du département des infrastructures, Monsieur Serge Dal Busco, du 21 décembre 2018, reçu le 3 janvier 2019,

vu le préavis de la commission Sécurité et Mobilité, du 22 janvier 2019,

vu les dispositions de l'art. 4, al 4, de la loi LRTP, rsGE H 1 50,

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

## D É C I D E

à l'unanimité

par 16 oui 0 non 0 abstention (16 votants)

- de se prononcer en faveur de la mise à jour du schéma directeur du réseau sur rail, du projet de trains de lois, relatif à la modification de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rsGE H 1 50), et à l'ouverture de crédits d'étude et d'investissement concernant quatre projets d'infrastructures de transports publics,

Compte tenu des remarques suivantes :

- A titre liminaire : la commune de Vandœuvres relève que la première séance de l'année du conseil municipal ayant lieu ce 28 janvier 2019, elle n'aura pas eu le temps d'examiner de manière approfondie les documents concernés par la présente résolution. Toutefois, bien qu'elle ne soit pour ainsi dire pas concernée, en tout cas pas directement, par les projets de lois soumis à résolution, et encore moins par la mise à jour du schéma directeur du réseau sur rail, la commune de Vandœuvres tient à prendre position.

- A ce sujet : la commune de Vandoeuvres déplore justement que, d'une manière générale, la région Arve-Lac soit aussi peu prise en compte dans le développement du réseau de transports genevois.

Elle se réjouit de la mise en activité de la ligne 38 avec l'arrivée du Léman Express, mais relève qu'il aura fallu plus d'une décennie pour que cette ligne transversale voie enfin le jour, malgré les demandes constantes et légitimes des communes concernées, celle de Vandoeuvres en particulier.

- A l'inverse : d'une manière plus globale, elle constate que la mobilité reste un enjeu majeur du Grand Genève, sans pour autant que celle-ci soit réellement prise en compte dans la région. Une collaboration plus volontariste et concertée, menée à plus grande échelle, c'est-à-dire comprenant les régions s'étendant par exemple jusqu'à Annecy, Evian, permettrait d'améliorer réellement les déplacements et la qualité de vie en Arve-Lac.

La commune de Vandoeuvres comprend les besoins en investissements pour les infrastructures sur rail et sur les grands axes, mais elle déplore que si peu d'attention soit accordée aux demandes, insistantes, des magistrats communaux de la rive gauche.

Puisque les habitants de Vandoeuvres et région seront incités à se rendre à la gare des Eaux-Vives pour prendre le Léman Express, il est indispensable que les cadences du bus 33 soient améliorées en dehors des heures de pointe. La future ligne 4, remplaçant les actuelles lignes 1 et 9, constituera une bonne amélioration pour les habitants du sud de la commune, uniquement lorsque la ligne sera prolongée jusqu'à l'aéroport.

Dans l'intervalle, la commune de Vandoeuvres demande le maintien de la ligne 9 au moins jusqu'à la gare.

\*\*\*

## 7. Pétitions

- Néant

## 8. Questions écrites ou orales

- Néant

Mme HUYGHUES-DESPOINTES souhaite se renseigner sur l'avancée de la création d'une commission d'attribution pour l'Esplanade. Mme le Maire répond qu'une rencontre avec M. NAZ est planifiée cette semaine encore et que le sujet de la pondération des loyers sera alors traité. Cela dit, la commission d'attribution doit être constituée.

Mme de LISLE SARASIN remarque qu'un canapé vétuste jonche le sol d'un champ depuis presque 6 mois. Mme le Maire fera le nécessaire dès que possible.

Mme de LISLE SARASIN souhaite aussi savoir comment accéder à la Dropbox de la mairie. M. GORI partage le mot de passe avec tous les conseillers, malgré que le SIACG déconseille vivement l'utilisation de Dropbox.

### **9. Proposition du Maire et des Adjoint**

➤ Néant

### **10. Propositions individuelles et questions**

➤ Néant

### **11. Dates des prochaines séances**

La prochaine séance est fixée au 4 mars.

M. GORI annonce qu'il commencera l'École d'avocature ce semestre. Les cours ayant lieu le soir, il est possible qu'il ne puisse pas se rendre à chaque commission et s'en excuse. Il fera le nécessaire pour minimiser ses absences, en demandant des enregistrements pour les cours.

M. DESPLAND annonce qu'il ne pourra pas être présent au prochain Conseil municipal car il sera en vacances. Mme RIVOLLET sera aussi absente.

### **12. Divers**

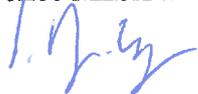
➤ Néant

### **13. Dossier de naturalisation (huis clos)**

La séance publique est levée à 21:34.

La Secrétaire du Conseil municipal

**Laurence MISEREZ**



La Présidente du Conseil municipal

**Catherine PICTET**

